

La laïcité répudiée ?

Présentée par Dominique Lévêque

06-11-2019

« La question de la laïcité est souvent caricaturée, soit qu'elle apparaisse comme la marque d'un universalisme républicain post-colonial ou le faux nez de « l'islamophobie », soit que l'on soupçonne ceux qui voudraient la définir comme voulant faire le lit du communautarisme. Nous le disions déjà en 2013. Le résultat est un silence souvent gêné, ou une parole empruntée sur les questions de société ou d'actualité qui s'y rattachent. Nous appartenons tous à des « communautés » d'origine diverses, de fait, parfois au moins autant qu'à une catégorie sociale. Sans que nous nous définissions comme tels, ni même que nous y songions ! Ces communautés peuvent être culturelles, ludiques, professionnelles, géographiques, sexuelles, religieuses, philosophiques, etc.

Ces appartenances sont même constitutives de nos identités individuelles. Le débat républicain n'a jamais reposé sur un dialogue normé entre citoyens identiques. Il repose sur la confrontation des idées entre citoyens qui précisément dans leurs singularités individuelles veulent vivre ensemble et bâtir un avenir commun. L'esprit de la laïcité tel que les pères de la République l'ont conçue depuis la Révolution française en passant par la Troisième République n'a d'autre objet que de pacifier les relations entre individus en rendant viable la valeur cardinale de notre démocratie qu'est la Liberté.

Mais la liberté de conscience et la liberté de penser ne sont possibles que dans le cadre d'une société égalitaire. Et ce fragile équilibre entre les principes de Liberté et d'Égalité qui fondent notre démocratie républicaine, seul le respect de la laïcité le rend possible. »

« Actualité de la laïcité » (Le PRé, février 2015)

Les déclamations sur la laïcité saturent à ce point le débat public que l'on a l'impression de ne plus savoir de quoi l'on parle. Les interprétations semblent n'avoir jamais autant divergées, tandis que les polémiques identitaires se multiplient, comme si on avait oublié les origines de l'idée de laïcité et ce qui fait l'essence de la loi de 1905. On l'adjectivise à qui mieux mieux pour en nier son actualité et pour en définitive la déformer et l'affaiblir. On l'accable de tous les maux, on lui reproche aujourd'hui de traduire « l'oppression » d'une culture par une autre, on va même jusqu'à l'assimiler à du racisme quand ce n'est pas à une forme de colonialisme, ce qui est proprement aberrant. Oubliant qu'elle est tout le contraire : un principe d'émancipation, devenue en France une tradition républicaine.

« Il faut apprendre à faire la conquête de la tradition contre le conformisme qui est en train de la neutraliser » nous enjoint non sans raison le penseur et historien de l'art allemand Walter Benjamin (1892-1940).

C'est qu'en effet, on se sentirait presque obligés de recourir à René Rémond (dont on peut souligner incidemment la sensibilité catholique), pour rappeler avec lui que la laïcité est une « *antériorité française* », et non une « exception », comme on l'entend souvent dire (sous-entendu, il serait peut-être temps d'en finir avec elle et de s'aligner sur les canons du temps), au même titre que la

démocratie née à Athènes ou l'habeas corpus en Angleterre, idées principielles qui ne sont pas restées cantonnées à leur terroir, à ce nous sachions.

On a oublié le long chemin qui nous a conduits à adopter en France le principe d'une république laïque.

Tout a commencé avec la *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen* de 1789 (également dans le prolongement de l'Edit de Nantes) qui a dénoué le lien qui unissait le catholicisme et la société politique sous l'Ancien régime. En 1792, la France instaure un Etat civil unique et neutre qui aboutit à dessaisir le clergé notamment du rôle d'enregistrement des mariages.

Le mariage civil et le divorce sont instaurés. Pour la première fois, un comportement contraire à l'enseignement de l'Eglise catholique est légalisé. En 1795, le Directoire organise une première séparation de l'Eglise et de l'Etat. En 1810, le code pénal interdit de procéder à un mariage religieux s'il n'y pas la preuve d'un mariage civil préalable. Le 4 septembre 1870 marque la chute du second Empire, en pleine guerre franco-prussienne, avec la proclamation de la République. En 1871, la Commune de Paris proclame la séparation des Eglises et de l'Etat. En 1872, disparaissent sur les feuilles de recensement toute mention concernant la religion. En 1875, les institutions de la République se mettent en place. Et en 1881, Jules Ferry organise progressivement l'enseignement primaire laïque et républicain, il fait voter l'enseignement primaire gratuit; et en 1882, l'obligation scolaire et la « neutralité » de l'école officielle.

Il y a près de 114 ans, le 9 décembre 1905, le Président de la République Émile Loubet promulguait l'une des lois les plus importantes jamais votées par le Parlement depuis la première Déclaration des Droits de l'homme, la loi de Séparation des Églises et de l'Etat, la République ne reconnaît, ne subventionne, ni ne salarie aucun culte. Instituant par là-même le cadre de notre vie commune. Rappelons que tout cela ne s'est pas fait en deux coups de cuillère à pot, cela s'est fait dans un climat de haute tension, dans la méfiance de Rome et l'opposition du gros du clergé et des fidèles. Pie X interdit à l'Eglise de France de constituer des associations cultuelles auxquelles le législateur avait prévu de transférer l'ensemble du patrimoine ecclésiastique ce qui conduira à ce que les bâtiments religieux seront affectés à l'administration publique. On a oublié que la laïcité est devenue en France un principe de la République qui assure la liberté de chacun et la protège, qui permet à chacun d'adhérer à telle ou telle option spirituelle ou pas, de croire en ce qu'il veut ou de ne pas croire.

La laïcité n'a pas à voir avec la tolérance

La laïcité a à voir avec un principe de non-confessionnalité, un principe de droit politique. Elle n'est pas un système de contrôle de la religion par l'Etat, elle est un système de séparation des Eglises et de l'Etat. **Elle ne signifie pas la neutralité de l'Etat** (nulle mention d'un principe de neutralité en 1905), même si au fil des jurisprudences, elle s'est imposée aux agents de l'Etat. Elle protège la liberté de consciences et la conjugue avec l'égalité des droits des individus citoyens. Elle aide la République à se fonder sur la visée de l'intérêt général, du bien commun à tous. Elle s'attache à préserver l'État et les

institutions de la vie sociale, pour le moins, de la tutelle religieuse. Et à ne jamais revenir à quelque régime de religiosité que ce soit, comme ce fut le cas historiquement sous l'Ancien régime avec un "régime de catholicité".

Il s'agit ni plus ni moins que de maintenir les conditions qui préservent l'État de l'emprise de la religion mais aussi d'empêcher qu'une partie religieuse de la société puisse asservir le reste de la société.

Elle n'est pas une « religion » de plus, une religion qui serait d'Etat, elle n'est pas un texte sacré, mais une loi principielle. Elle n'a pas à être révisée.

Même si elle peut, le cas échéant, évoluer - après tout elle l'a déjà été depuis 1905 - pour s'adapter au temps présent. Mais, pour paraphraser Montesquieu, si tel devait être le cas, il ne faudrait y toucher que d'une main tremblante !

Quoi qu'il en soit, elle n'a nulle besoin d'être instrumentalisée, comme on le voit depuis près de sept ans. Elle n'a aucunement besoin que l'on bêtifie à son sujet. **Le laïcité n'exige en rien à ce que la République demande aux croyants d'être « modérés », pas plus qu'elle ne consent à ce que la laïcité soit modérée, ce qui n'aurait pas de sens.**

La République laïque ne promet aucun particularisme spirituel, encore moins contre un autre, elle est mue par le seul souci d'émanciper le droit de l'emprise de tout particularisme.

A l'heure de son anniversaire, le concept de laïcité n'a certainement pas besoin d'être dévoyé par des politiques ou détricoté par des universitaires dont le souci de renouveler l'approche est louable, mais doit savoir jusqu'où ne pas aller trop loin dans cette approche, au risque de contrarier un équilibre qui reste fragile. **Au point que l'on a parfois le sentiment que moins les politiques parleront publiquement de la laïcité et mieux elle se portera.**

Car enfin, la laïcité a-t-elle besoin d'être adjectivée (« stricte », « catéchisée », « ouverte », « inclusive », « accommodante », « intégriste », « libérale », « extensive », etc.) pour être comprise ou être de son temps ? Elle qui qualifie déjà la République française ? A quoi cela sert-il de qualifier ce qui qualifie déjà ? Si ce n'est parce que l'on est pris par des envies de tripatouillages.

Si ce n'est à contribuer à la confusion ou à se préparer à des abandons ?

Et dans tous les cas à créer plus de problèmes qu'à en résoudre.

Le sentiment du PRé est qu'elle a surtout besoin, aujourd'hui comme hier - un peu plus aujourd'hui qu'hier ? - que ses principes soient juste réellement inscrits dans la réalité et qu'on les fasse vivre. On, c'est-à-dire, l'Etat, les acteurs politiques et sociaux, et nous toutes et tous, les citoyens, qui ne devons pas répudier comme une malpropre cette belle singularité française. Car ne nous trompons pas, si la laïcité ne devenait qu'un simple élément juridique, cela signerait le début de la décomposition de l'Etat lui-même dont on a pu voir déjà quelques signes avant-coureurs alarmants avec la valse-hésitation du Conseil d'Etat dans certaines décisions rendues (Cf. la question du port du voile, etc.).

Les ennemis et les faux-amis de la laïcité

Soyons lucides. La laïcité ne manque pas d'ennemis aujourd'hui, déclarés ou non. Dans les déclarés, ceux du groupuscule des *Indigènes de la République* (PIR) dont le bruit est inversement proportionnel à leur importance,

qui prétendent voir dans la laïcité une blouse d'écolière cachant une France rance et le racisme d'un Etat philosémite. Leur positionnement est « décolonial » et leur prétention est de constituer « le mouvement principal », dominant, faisant des autres mouvements des mobilisations « spécifiques » - comme on disait dans les années 1970 - à la manière un peu dont le mouvement ouvrier s'est lui-même souvent pensé. Faisant de la « contradiction postcoloniale » la contradiction principale à laquelle les autres oppressions devraient se référer, pour décréter au final le PIR doté d'un rôle central au sein des mouvements sociaux contemporains. Leur but est d'offrir à « la révolution » un prolétariat de substitution. Houria Bouteldja, son égérie, a fait parler d'elle en n'hésitant pas à clamer "*Merah, c'est moi*" après les tueries de Toulouse et de Montauban, ou encore son indifférence à la Shoah.

La laïcité a aussi énormément de faux amis. Il faut bien avouer qu'elle n'est pas aidée, ni par ceux qui se méprennent sur sa nature et la brandissent comme une religion républicaine, ni par ceux qui affectent une posture faussement laïcarde qui cache mal l'offensive désespérée d'une partie de la droite catholique qui se vit comme assiégée. Telle cette députée LR des Bouches du Rhône qui n'aime rien tant que de défendre la laïcité sur les plateaux TV en arborant ostensiblement sa croix et en n'oubliant pas de délivrer au passage un message alarmiste sur les « racines chrétiennes de la France ». En réalité, son but n'est pas l'égalité, mais juste la prévalence d'une tradition sur une autre. Rien de laïque en somme.

La laïcité a même des amis de toujours qui se demandent s'ils sont encore ses amis aujourd'hui.

Ainsi, le Planning familial, éminent symbole de l'émancipation des femmes, est traversé par des débats que mettent en avant une nouvelle génération de militantes qui entendent remettre en cause l'attachement historique du Planning à la laïcité pour en faire un mouvement « intersectionnel », interprétant le concept d'intersectionnalité.

Ce concept émerge aux Etats-Unis à la fin des années 1980, inspiré par les analyses produites par le *Black feminism*, dans les années 1970, puis débarque en France dans la deuxième moitié des années 2000, il s'efforce de s'interroger sur des croisements entre différents rapports sociaux de domination : rapports de classe, rapports de genre, rapports raciaux, etc.

Il en vient à désigner en France le fait de subir plusieurs formes de discrimination, par exemple être victime de racisme et de sexisme quand on est une femme noire, tout en s'accommodant des particularismes traditionnels et des injonctions religieuses au détriment de l'égalité femmes-hommes, de la liberté des femmes, en acceptant par exemple les excisions ou en exprimant leur compréhension face aux demandes de certificats de virginité.

En congédiant au passage l'universalisme, autre valeur historique du Planning. En portant sa réflexion sur la critique de la « *blanchité* » du planning, sur « *l'autodétermination* » dans des « *groupes en non-mixité* », sur la pensée « *décoloniale* », etc. Au reste, cette tentation de réviser les idéaux du Planning vient de se confirmer lors de son 30^e congrès national à Niort (Deux-Sèvres) tenu les 25, 26 et 27 octobre dernier, puisque dans le document de synthèse préparé par le bureau national du mouvement, le basculement vers le relativisme religieux, la remise en cause de la laïcité (retrait du mot « laïcité »

de la charte du planning familial), une orientation « intersectionnelle » sont clairement proposés.

L'Etat lui-même n'est pas au top sur la question. Sous la pression de tous les confusionnismes, et de gauche et de droite, il donne le sentiment d'être devenu agnostique, ne croyant plus en rien, même pas en lui-même. Il est vrai qu'il y a quelque chose dans la « sacralité » républicaine qui s'est effondré, qui ne date pas d'aujourd'hui ou d'hier. Résultat : la laïcité en est souvent réduite à fonctionner comme la seule permission, la seule liberté de croire à tout, mais plus comme la défense des incroyants ou de ceux qui doutent, et est donc réduite à fonctionner contre la liberté tout court.

C'est un discours qui n'est pas rare à gauche. Egalement présent chez LaREM. Ainsi, chez ce jeune député de l'Île de France qui se perd dans un confusionnisme total, allant jusqu'à comparer un jour le voile au serre-tête, auquel ne nous avait pas préparé son parcours politique (anciennement au PS) et surtout sa formation militante de jeunesse (passage par l'Unef - encore que l'Unef d'aujourd'hui n'est plus ce qu'elle était - censurant une pièce du théâtre antique grec à la Sorbonne, ou encore le pamphlet posthume - *Lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes* - du directeur de *Charlie Hebdo*, Charb, dans son adaptation théâtrale à l'université Lille II, etc.).

Une erreur que le député a fini par regretter ensuite. Mais qui en dit long sur le confusionnisme qui peut gagner sur une partie des jeunes générations qui sont prêts à se satisfaire au fond que la laïcité soit devenue une pantomime, hors sol, plus opératoire. Alors que les gauches sont déjà gangrénées, une bonne partie de la gauche radicale déconstructive et une (moindre) part de la gauche institutionnelle se sont détournées - quand elles ne se sont pas retournées contre - de leur matrice historique originelle (un projet humaniste, forgé depuis les Lumières, avec une visée universalisme, orienté par l'idée du progrès et le rationalisme) jusqu'à emprunter à la grammaire réactionnaire.

Comment se peut-il que l'on puisse se réjouir que la France ne soit plus cette république laïque, ce pays singulier passionné par les idées et la culture ?

Peut-être que la laïcité s'est aussi dans le même temps un peu ruinée elle-même

En devenant un substantif. Car en réalité, historiquement, elle n'a pas sa raison en elle-même, elle n'est pas rien pour autant : elle est un effet du principe d'organisation que représente en France la République.

On a oublié qu'au départ c'est une épithète (« **La France est une République... laïque...** ») qui caractérise notre république, en est un élément constitutif, un signe distinctif de son identité. Ce qui fait que *la laïcité et la République, en France, sont en réalité une seule et même chose*. Cet oubli n'a rien d'unique, il en est d'autres plus construits qui arrangent ceux qui aiment réécrire l'histoire ou affecte une posture « révolutionnaire » en « oubliant » par exemple que la Révolution de 1789 a également été faite par le bas-clergé (les Oratoriens).

De sorte que depuis, la « laïcité » a pu cristalliser les passions, les incompréhensions, les détestations qui ont surtout réussi à créer de la confusion intellectuelle sur ce qu'elle est ou n'est pas.

Un seul remède : faisons la vivre et arrêtons de la tripatouiller au risque de bouleverser des équilibres qui ont été institués de haute lutte. Et n'oublions jamais que la question des religions reste en France un sujet explosif depuis le XVIⁱème siècle. Les débats dont elle peut faire l'objet reposent sur un volcan en apparence éteint, mais qui pourrait se réveiller à tout moment.

Cette spécificité française républicaine, parfois raillée dans le monde anglo-saxon n'a rien de « dépassé » à qui l'on pourrait substituer les schémas multiculturels à la mode qui ne nous protégeront de rien demain.

Une « spécialité » française, révélatrice d'enjeux qui pourrait même en apprendre demain au reste de l'Europe.

Si ce n'est aujourd'hui.

D'autant qu'il ne faut jamais oublier que la laïcité a aussi ses défenseurs à l'intérieur de chaque groupe culturel ou religieux.

C'est cette pénétration qui lui permet de se poser comme alternative politique permanente à tout dialogue inter-religieux et culturel.

Sans doute faut-il comprendre aussi, contrairement à ce que l'on peut entendre ici ou là, qu'il n'y a pas de religion établie en France, contrairement par exemple au Royaume Uni avec la religion anglicane ou en Allemagne avec les deux confessions chrétiennes. Il est donc erroné d'affirmer que l'islam serait la seule religion « paria » du paysage politique français.

Le fait est que l'Histoire de France ne manque pas de tragédies religieuses. Toutes les religions ont connu des périodes de tensions dures, parfois même de guerre contre le pouvoir civil, contre l'Etat Français qui le leur a bien rendu en réglant les problèmes d'une main de fer. En réalité, et c'est le paradoxe, l'Islam apparaît aujourd'hui comme l'interlocuteur privilégié de l'Etat.

Ce qui se joue aussi, c'est l'unité du pays et la possibilité d'un projet d'émancipation pour tous.

En dernière analyse, **la question posée aujourd'hui est de savoir si la République sera capable d'encadrer l'islam, comme il l'a fait avec le protestantisme, le judaïsme et le catholicisme** qui furent exclues du contrat politique avant d'être modelés, par la force, dans le moule étatique et façonnés par la république.

Les protestants furent exclus de la vie politique en 1572, et la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 n'arrangea rien à leur affaire. Les catholiques subirent la politique de déchristianisation de la Terreur et durent rendre définitivement les armes en 1905. Et les juifs perdirent leur autonomie juridique et communautaire et durent se résoudre à ne plus être qu'une simple entité religieuse avec le Concordat de Napoléon. En même temps, l'égalité et l'émancipation imposée à l'époque furent globalement considérées comme une opportunité positive, quasi comme un progrès. A l'exclusion, comme toujours dans ces cas-là, d'une minorité d'ultras. Car face aux bienfaits de l'égalité, après un millénaire de discriminations, la fin de la « nation juive » fut passée par pertes et profits.

Au reste, les juifs ne furent pas les derniers par la suite à être actifs, à faire montre de leur reconnaissance en contribuant de manière dynamique à instituer ce nouveau concept fondateur de la III^{ème} République : la laïcité.

Au siècle dernier, la laïcité a servi de vecteur au combat pour acquérir le droit de ne pas croire. Aujourd'hui, elle sert d'instrument à la revendication des croyances à faire valoir leurs droits spécifiques, qui ne sont pas loin d'être jugés principaux dans leur esprit. Cette inversion relève du contresens calamiteux. Elle découle d'un choc exogène, de la transformation du paysage religieux sous l'effet des flux migratoires et de la mondialisation, comme de l'influence d'idéologies venues des Etats-Unis. Pour des raisons constitutives, l'islam, mais aussi l'évangélisme (courant du protestantisme qui enregistrerait en France la plus forte progression de fidèles au prorata, en progrès constant en banlieues, très prosélyte), peinent à comprendre la séparation des ordres spirituel et temporel et à voir dans la laïcité, l'expression du souci de la paix civile. La critique du fait religieux dépasse encore largement leur entendement, alors qu'elle constitue, certes une marque de l'esprit français, mais surtout et avant tout l'exercice philosophique par excellence.

La question est de savoir pourquoi les religions entrantes ont tendance à se conformer au modèle préexistant en termes de revendications et non pas d'obligations, et comment cette situation de fait pourrait changer, et si oui, à quelles conditions. Car ce qui se joue aussi, c'est l'unité du pays et la possibilité d'un projet d'émancipation pour tous.